

LES ORGANISMES : A SAVOIR

Gîtes de France et Clé Vacances sont aussi des organismes de labellisation. Ils peuvent vous proposer d'adhérer à leur charte avec des critères spécifiques à leur label.

Ils ont l'avantage de vous apporter des solutions complémentaires comme un support pour la promotion et la commercialisation de votre hébergement, un appui juridique et fiscale, des conseils pour l'aménagement intérieur, la rénovation de votre meublé. **La durée de la labellisation varie en fonction du label.**

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de ces organismes.

L'ADHÉSION A L'OFFICE DE TOURISME :



Adhérer à l'office de tourisme, c'est assurer sa promotion :

SUR LA BROCHURE :

Diffusées en France et à l'étranger, envoyées et distribuées gratuitement à tous les clients qui les demandent. L'information diffusée par l'office de tourisme est considérée par le client comme un repère fiable.

SUR INTERNET

Le site Internet de l'office de tourisme est la porte d'entrée sur le territoire pour la clientèle de séjour. Votre meublé est intégré au réseau d'information touristique **Apidae**.

Vos disponibilités relayées



Régulièrement, l'Office de Tourisme vous demande vos disponibilités afin de mieux répondre aux attentes de la clientèle.

Oz en Oisans

Le petit guide du loueur particulier

Pourquoi classer mon meublé ?

A qui m'adresser ?

On vous explique tout !



Covid-19 : les bonnes pratiques

Rassurez vos clients en mettant en place les gestes de nettoyage et les recommandations préconisées pour les locations saisonnières

QU'EST-CE QU'UN MEUBLÉ DE TOURISME ?

Définition du Code du Tourisme (art. D324-1 et D324-2) :

"Les meublés de tourisme sont des villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts en location à une clientèle de passage qui effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois, et qui n'y élit pas domicile".

"Le logement classé doit être à l'usage exclusif du locataire, sans passage du propriétaire ou d'autres locataires durant tout le séjour" (Art. 1-1 loi Hoguet n°70-9 du 02 janvier 1970).

Attention : un meublé de tourisme **ne peut pas être loué plus de 12 semaines consécutives à une même personne** et doit être en conformité avec les normes en vigueur du Code de la Construction et de l'Habitation.

Selon les **articles L. 324-1-1 et D. 324-1-1 du code du tourisme**, toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme doit en avoir fait la **déclaration auprès du maire de la commune où est situé le meublé**, au moyen du **formulaire Cerfa n°14004*01**.

POURQUOI CLASSER SON MEUBLÉ DE TOURISME ?

Le **classement d'un meublé de tourisme** n'a aucun caractère obligatoire, mais il est fortement conseillé car il présente de nombreux avantages :

• Un gain de visibilité

Seuls les meublés classés peuvent prétendre à l'appellation "meublés de tourisme". Le classement en étoiles est un **gage pour le consommateur**, lui permettant d'identifier rapidement le niveau de prestation qui lui sera offert dans l'hébergement. Le client aborde la location avec confiance.

• Affiliation gratuite à l'ANCV (Agence Nationale des Chèques-Vacances)

Accepter les Chèques-Vacances permet d'élargir sa clientèle : environ 7 millions de personnes bénéficient de ce mode de paiement. 30% des Chèques-Vacances sont

utilisés pour régler un hébergement de vacances.

• Des avantages fiscaux*

Pour un loueur non professionnel, le classement en meublé de tourisme permet un **abattement forfaitaire plus important** (71% au lieu de 50%), et le **plafond** permettant d'en bénéficier est **plus élevé** (80 300 € de chiffre d'affaires au lieu de 32 100 €). Lorsque les revenus sont supérieurs à ces plafonds, le classement n'a pas d'incidence fiscale.

Les meublés classés relevant du régime des micro-entreprises bénéficient du taux de 13,5% pour les **prélèvements libératoires** (au lieu de 23%).

*Avantage fiscal applicable à la date d'impression du présent document

LES NORMES DE CLASSEMENTS

Le classement « **Meublé de Tourisme** » est une démarche nationale et volontaire qualifiant votre location saisonnière. Le référentiel national pose **112 critères de contrôle** répartis en trois grands chapitres :

- Equipements et aménagements
- Services aux clients
- Accessibilité et développement durable.

Vous pouvez télécharger ce document sur le site internet d'Atout France, rubrique :

« **Classement des meublés de tourisme** ».

LES CATÉGORIES DE CLASSEMENT (source : Atout France)

1*

HÉBERGEMENT ÉCONOMIQUE

Hébergement au confort élémentaire adapté à l'accueil d'une clientèle principalement francophone, recherchant avant tout un prix.

2*

HÉBERGEMENT MILLIEU DE GAMME

Hébergement proposant un bon confort, offrant quelques services.

3*

HÉBERGEMENT MILLIEU DE GAMME SUPÉRIEUR

Hébergement très confortable doté d'aménagements de qualité appréciable et offrant plusieurs services et équipements.

4*

HÉBERGEMENT HAUT DE GAMME

Hébergement de confort supérieur doté d'aménagement de très bonne qualité et qui offre un éventail de services et d'équipements (supports d'information commerciaux disponibles en plusieurs langues étrangères dont l'anglais, un accueil au moins bilingue, ...).

5*

HÉBERGEMENT TRES HAUT DE GAMME

Hébergement proposant un confort exceptionnel doté d'un aménagement d'excellente qualité offrant une multitude de services ou d'équipements (spa, piscine, salle de remise en forme, ...). Un service personnalisé, multilingue, adapté à une clientèle internationale

A QUI S'ADRESSER ?



Offices de
Tourisme
de France



FDOTSI Isère
Fédération Départementale des Offices de Tourisme
et Syndicats d'Initiative de l'Isère

FDOTSI ISERE

14, rue de la République
38000 GRENOBLE
04 76 63 05 86
contact@fdotsi-isere.com
www.fdotsi-isere.com



GÎTES DE FRANCE ISERE

Maison des Agriculteurs
40 Av. Marcelin Berthelot
38100 GRENOBLE
04 76 20 68 13 - 04 76 40 79 99
relais.gites38@wanadoo.fr
www.gites-de-france-isere.com



LOCATIONS & CHAMBRES D'HÔTES

CLEVACANCES ISERE

14, rue de la République
38000 GRENOBLE
04 76 54 06 08 - 06 88 67 56 06
thibault.clevacances@gmail.com
www.clevacances.com